Avril 2025

DOSSIER DE SYNTHÈSE

Projet de création de Réserve naturelle régionale

LANDES ET BOCAGE DE LA POTERIE

Table des matières

Introduction 2
1. Présentation du site 3
1.1. Le site 3
1.2. Le patrimoine 3
a) Quand la géologie influence les usages anthropiques… 3
b) …qui a façonné le paysage actuel 4
c) Un site partagé entre de nombreux acteurs 7
d) Des richesses écologiques menacées 7
1.3. Des outils de préservation complémentaires 7
2. Un projet mené en concertation 8
3. Périmètre proposé au classement 9
4. Enjeux et orientations de gestion 10
5. Règlementation 12
6. Gouvernance 13
6.1. Les gestionnaires 13
6.2. Le comité consultatif de gestion 13
6.3. Le conseil scientifique 14

Avril 2025

Rédaction du document : Sarah Fourest (chargée de projet, Lamballe Terre & Mer), Pierre-Alexis Rault (chargé de mission, VivArmor Nature)

Autres agents ayant participé à l'animation de la démarche : Romuald Toussaint (directeur environnement, Lamballe Terre & Mer), Rozenn Guillard (responsable service bocage et biodiversité, Lamballe Terre & Mer), Franck Delisle (directeur, VivArmor Nature), Ema Guinel (chargée d'étude, VivArmor Nature)

Cartographie : Kelig Couëdel-Renaud (géomaticien, VivArmor Nature)

Accompagnement à l'animation et à la rédaction : David Gobin (Chargé de mission à la Région Bretagne, Service du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité)

Tome A : dossier administratif : 88 pages + annexes

Tome B : dossier scientifique : 69 pages + annexes

Référence du rapport conseillée :
Fourest S., Rault P.-A., 2025. Projet de création de Réserve naturelle régionale – Landes et Bocage de La Poterie. Dossier de synthèse. Lamballe Terre & Mer & VivArmor Nature, 14p.

Introduction

Les milieux naturels connaissent depuis plusieurs années un recul sans précédent, mettant en péril les équilibres biologiques et la biodiversité qui en est issue. La Stratégie nationale des aires protégées ambitionne d'enrayer cette érosion écologique en visant le classement de 10% des surfaces en protection forte. En Bretagne, ce chiffre ne représente actuellement que 0,4% du territoire. Dans ce cadre, divers outils sont déployés. La Région Bretagne porte notamment les Réserves naturelles régionales (RNR), des outils de protection forte.

Les RNR offrent aux milieux naturels une protection règlementaire afin de mieux encadrer les usages ainsi que des moyens de gestion pour la préservation du patrimoine naturel, sa connaissance et sa découverte par le public.

En Bretagne, les 16 Réserves naturelles nationales et régionales forment un réseau fort du partage de connaissances et de compétences. L'intégration à un réseau d'espaces naturels fait partie des quatre grands principes des RNR bretonnes, associée aux principes de protection du patrimoine naturel, d'ouverture au public et d'ancrage territorial.

Trois projets sont actuellement portés sur le territoire afin d'enrichir ce réseau (Dunes et paluds bigoudènes, Marais, dunes et baies de Guissény, Landes et bocage de La Poterie).

Le projet de création de RNR des Landes de La Poterie a été envisagé suite à la réponse favorable du Conseil régional lors de la candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt émis en 2020 par la Région.

La démarche de construction de ce projet a été réalisée en concertation avec les acteurs locaux et divers usagers du territoire, à partir de l'été 2023. A l'issue d'un an et demi de démarche, la préfiguration du projet a abouti à la constitution du dossier de classement de la RNR des landes et bocage de La Poterie. Celui-ci comprend plusieurs grands axes : le périmètre de la réserve, la réglementation, les enjeux de conservation et les modalités de gestion, ainsi que la gouvernance prévue pour assurer le bon fonctionnement de la réserve.

Afin de simplifier sa lecture, le dossier a été divisé en deux sous-dossiers :

- Le dossier administratif présente l'historique de protection et de mise en valeur du site ainsi que son lien fort avec les activités humaines passées. Il met l'accent sur la démarche de concertation réalisée et ses résultats, les étapes de construction du périmètre et la description précise de ce dernier. Enfin, il expose la réglementation applicable sur la RNR, les modalités de gouvernance et de fonctionnement envisagées pour sa gestion.
- Le dossier scientifique met en avant les richesses patrimoniales du site (géologiques, culturelles, écologiques), les menaces et pressions existantes ainsi que ses principaux enjeux et orientations de gestion.

Les deux dossiers sont complémentaires et offrent une vision globale du projet.

Le présent dossier synthétise les aspects scientifiques et administratifs afin d'appréhender les principaux enjeux du projet de classement en RNR.

1. Présentation du site

1.1. Le site

Le projet de RNR des landes et bocages de La Poterie s'étend sur les communes de Lamballe-Armor et de Plédéliac, situées dans le département des Côtes d'Armor, dans la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer (Fig. 1).

Le périmètre de 183,29 hectares s'inscrit dans un territoire agricole, où les milieux naturels sont morcelés mais présentent un fort intérêt écologique. Ils forment une mosaïque de landes, mares, boisements, prairies « naturelles » et haies, sur un sol en grande partie humide en raison de sa situation en tête de bassin versant.

Les richesses environnementales et culturelles du site sont le témoignage d'une originalité géologique et des activités humaines qui en ont tiré profit par le passé. Aujourd'hui, ce reliquat de nature préservé est exposé à des pressions et des menaces diverses.

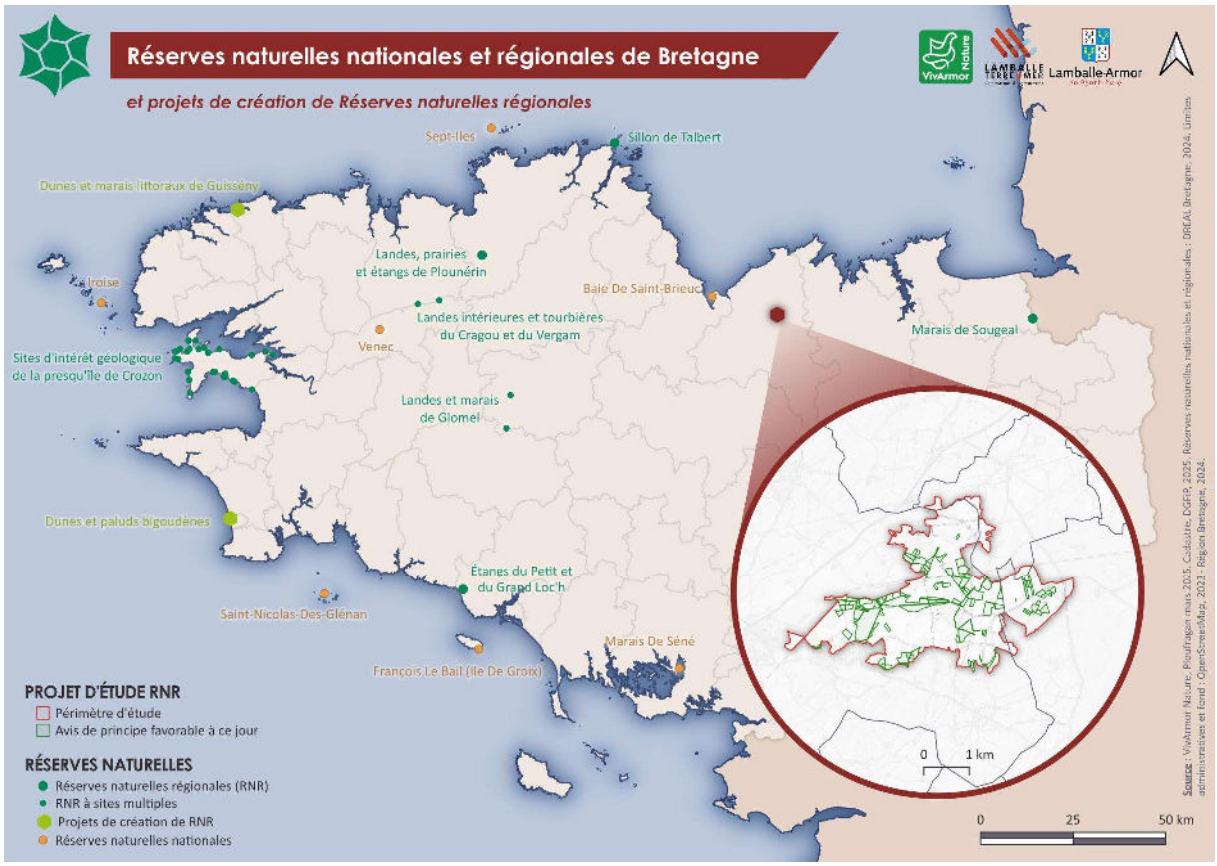

Figure 1 : situation géographique du projet de création de RNR des landes et bocage de La Poterie.

1.2. Le patrimoine

a) Quand la géologie influence les usages anthropiques…

Le site tire toute son originalité du socle géologique sur lequel il repose, le Gabbro de Trégomar. Ce massif, issu d'un refroidissement rapide du magma, ne s'étend que sur une douzaine de km² au nord-est du village de La Poterie.

L'altération par l'action de la pluie et du gel de cette roche à partir du Tertiaire (- 66 Ma) a conduit à la formation d'argile riche en cations à l'origine de sols neutres, une situation rare en Bretagne. Ces sols originaux pour la région ont permis l'installation de végétations qui le sont tout autant.

Une présence humaine a été attestée dès le paléolithique jusqu'au néolithique. Les mégalithes que l'on peut observer sur le périmètre scientifique (menhir de Guihalon, allée couverte du Chêne hut) dateraient même de cette dernière époque.

L'exploitation d'argile constitue l'activité la plus emblématique du site, où elle aurait été pratiquée dès l'époque gallo-romaine. Néanmoins, cette pratique atteint son apogée entre l'époque médiévale et le XVIIIe siècle. L'essor de l'industrie et le développement d'autres matériaux ont provoqué sa disparition au début du XXe siècle.

L'extraction d'argile, qui a débuté à l'âge de fer et s'est intensifiée à l'époque médiévale, a façonné le paysage, laissant derrière elle des centaines de « caves » (trous issus de l'excavation d'argile), qui forment désormais un réseau de mares aux densités remarquables.

La végétation spécifique des Landes de la Poterie a également été exploitée à des fins diverses : fourrage ou litière pour les animaux, construction de murs en bauge, paille à cidre dans les pressoirs, ou encore combustible pour les fours à pots.

Ces usages témoignent de la véritable symbiose qui existait entre la société potière et le milieu naturel. Sans mesures de gestion et de protection, l'abandon de ces pratiques traditionnelles peut devenir une menace pour la richesse écologique et historique du site des Landes de la Poterie.

b) …qui a façonné le paysage actuel

Habitats

La nature du sol et l'omniprésence des activités humaines passées ont contribué à l'installation de végétations à l'origine de la richesse écologique du territoire. Sur ces terres pauvres se sont développées des landes sèches à humides en mosaïque parfois avec des groupements, plus originaux pour la région, de bas-marais alcalins.

Les habitats de landes en bon état de conservation se situent principalement sur la Lande des Potiers (classée Natura 2000), mais quelques reliquats existent également au nord du périmètre dans le secteur de La Maritaine et à l'est au Bois Rimo, bien que ce secteur soit enrésiné.

Un réseau exceptionnel de mares est visible sur la lande des Houssa (plus de 400), issu des excavations d'argile. La diversité des conditions abiotiques de ces points d'eau a permis l'installation de végétations aquatiques et rivulaires tout aussi riches.

A l'échelle du périmètre scientifique, 60 habitats sont recensés, dont 12 sont d'intérêt communautaire (Tab.1). Néanmoins, plus de la moitié de la surface du périmètre scientifique est occupée par des cultures et des prairies temporaires ou permanentes mais fortement artificialisées.

Tableau 1 : liste des habitats d'intérêt communautaire connus dans le périmètre scientifique du projet de RNR, responsabilité biologique pour leur conservation (Colasse, 2020) et part des habitats couverts par le projet de RNR.

Habitat d'intérêt communautaire		Surface (en ha)		Proportion intégrée au projet de RNR	Responsabilité Bretagne	Responsabilité de la ZSC Landes de La Poterie
Code UE	**Intitulé français**	**Périmètre scientifique**	**Projet de RNR**			
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littoreletalia uniflorae*)	1,18	1,16	98%	**Elevée**	**Elevée**
4020*	Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*	4,24	4,24	100%	**Très élevée**	**Elevée**
4030	Landes sèches européennes	20,79	18,74	90%	**Elevée**	**Modérée**
6230*	Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,13	0,13	100%	**Modérée**	**Non évaluée**
6410	Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)	1,23	0,54	44%	**Elevée**	**Modérée**
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	1,8	0	0%	**Modérée**	**Modérée**
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)	3,30	0,09	3%	**Mineure**	**Non évaluée**
7230	Tourbières basses alcalines	0,51	0,51	100%	**Modérée**	**Elevée**
9130	Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*	81,89	19,84	24%	**Modérée**	**Non présent**
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*	0,89	0	0%	**Modérée**	**Non présent**
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*	12,97	4,26	33%	**Elevée**	**Non évaluée**
91E0	Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)	6,91	0,31	5%	**Modérée**	**Non évaluée**

Flore

Parmi les 800 taxons floristiques identifiés sur le périmètre scientifique, 33 sont à enjeu : 10 à « enjeu très fort » ; 8 à « enjeu fort » ; 3 à « enjeu réglementaire » ; 12 sont intéressants soit pour leur rareté à l'échelle du massif armoricain, soit pour le degré de menace qui pèse sur eux. On peut citer entre autres le Fluteau nageant, la Spiranthe estivale (dernière station connue dans les Côtes-d'Armor), la Plathantère à deux feuilles et la Parisette à quatre feuilles.

La majorité des stations de ces espèces à forte valeur patrimoniale est prise en compte dans le périmètre de classement. Seules quatre espèces n'ont aucune de leurs stations incluses, mais pourront bénéficier de l'aura de la RNR pour sensibiliser les propriétaires des parcelles aux enjeux qu'elles abritent.

Des études concernant les bryophytes, groupe méconnu sur le site, pourront être mises en place.

Faune

Les informations concernant la faune sont très hétérogènes en fonction des groupes taxonomiques aussi bien en matière de répartition dans le périmètre scientifique que d'un point de vue qualitatif (études naturalistes vs données opportunistes).

Les amphibiens : De par la remarquable densité de mares qu'elles abritent, les Landes de La Poterie sont connues pour accueillir un cortège d'espèces qui l'est tout autant. Parmi les 17 taxons que l'on rencontre en Bretagne, 13 évoluent sur le site, y compris toutes les espèces de tritons autochtones de France (le Triton palmé, le Triton ponctué, le Triton alpestre, le Triton marbré, le Triton crêté et l'hybride Triton de Blasius). En dehors du site Natura 2000, des études complémentaires de VivArmor Nature entre 2023 et 2024 sur 12 points d'eau et des prairies ont permis d'inventorier 9 espèces, dont 3 tritons.

Les papillons de jour : Ils constituent un bon indicateur pour évaluer la qualité écologique des milieux ouverts, en raison de leur répartition liée à la présence de plantes-hôtes. Les données existantes, complétées par les études complémentaires de VivArmor Nature, permettent de recenser 41 espèces sur le périmètre scientifique (parmi les 62 espèces du département). Le Miroir et l'Hespérie du Brome sont notamment présents sur les secteurs de lande les mieux conservés.

Les mammifères : 13 espèces de chauve-souris, dont 5 d'intérêt communautaire ont été inventoriées grâce à des enregistrements passifs. Parmi les autres mammifères, le Muscardin, espèce emblématique du bocage, a fait l'objet d'une récente observation en 2024.

Les reptiles : Tous les reptiles présents en Côtes d'Armor ont été contactés dans le périmètre scientifique. Certains secteurs du site semblent très favorables à la Vipère péliade, dont les populations sont en fort déclin à l'échelle nationale, et pour laquelle la responsabilité biologique de la région Bretagne est très élevée.

L'avifaune : Les connaissances concernant ce groupe sur le site sont encore limitées et se résument surtout à des données opportunistes. 70 espèces, dont 22 nicheuses sont signalées. La Fauvette pitchou fait partie des oiseaux emblématiques du site, pour laquelle la région a une responsabilité biologique très élevée. D'autres oiseaux d'intérêt patrimonial et subissant un net déclin sont régulièrement contactés, comme le Bruant jaune et la Tourterelle des bois. L'Engoulevent d'Europe est également contacté tous les ans, mais son statut de reproduction sur le site n'est pas connu.

Les odonates : 32 espèces ont été identifiées sur le périmètre (parmi les 52 présentes dans le département), en grande majorité sur la lande des Houssa, dont la diversité des mares offre de nombreux habitats pour ces espèces. 4 espèces présentent un intérêt patrimonial en raison de leur

rareté et des menaces qui pèsent sur elles (L'Agrion joli, le Leste des bois, le Leste fiancé et le Sympétrum noir).

Les orthoptères : Seul un inventaire spécifique a été mené en 1997. Depuis, les informations proviennent uniquement de données opportunistes. Lors de cette étude 21 espèces ont été recensées, dont 5 espèces remarquables, de par leur grande exigence écologique ou leur rareté en Bretagne, ont été inventoriées dans les landes de La Poterie (le Criquet de la Palène, la Decticelle des bruyères, le Phanéroptère commun, le Criquet des ajoncs et l'Ephippigère des vignes).

Les autres groupes, comme les coléoptères, les hétérocères, les hyménoptères, les araignées, etc., pourront faire l'objet d'études spécifiques.

c) Un site partagé entre de nombreux acteurs

Bien que les activités traditionnelles aient disparues, de nombreux usages anthropiques gravitent autour du site des landes et bocage de La Poterie, à vocation économique ou de loisir. Agriculture, chasse, sylviculture, énergie éolienne, industrie, production d'eau potable, karting, randonnée pédestre et équestre, cyclisme, photographie, découverte du patrimoine naturel et culturel, se rencontrent sur le périmètre scientifique. Des intérêts contradictoires émergent parfois entre ces usages.

d) Des richesses écologiques menacées

Le site subit des pressions à la fois liées aux activités et usages anthropiques s'exerçant sur et autour du site, mais également liées à la dynamique de végétation.

- Fermeture des milieux oligotrophes par la plantation et l'essaimage des résineux,
- Fragmentation des habitats liée à la perte et à la dégradation de la qualité des milieux naturels restant et restreignant les continuités écologiques,
- Espèces exotiques envahissantes végétales et animales,
- Dépôt de déchets,
- Dérangement de la faune et piétinement de la végétation, en lien avec à la fréquentation,
- Changement climatique,
- Etc.

1.3. Des outils de préservation complémentaires

Des mesures techniques et politiques ont permis depuis les années 60 d'endiguer ces menaces afin de préserver le site et de le maintenir dans un bon état de conservation, voire de l'améliorer. En effet, en 1965, le maire de l'époque, Louis Baudet, a initié la protection du site en le classant « zone protégée » avec la volonté de préserver le patrimoine historique des potiers.

La Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 mise en place en 1982 est un outil d'inventaire qui met en exergue les sites remarquables pour leur biodiversité. L'arrêté préfectoral de protection de biotope six ans plus tard prend des mesures pour protéger le site sur 60 ha, en interdisant les pratiques pouvant porter atteinte à l'équilibre écologique des milieux, mais n'octroie pas de moyens. Au début des années 2000, des conventions avec le Département ont permis de réaliser d'importants travaux de rajeunissement de la lande ainsi que de créer un sentier pédagogique accompagné d'un livret. Le classement en site d'intérêt communautaire en 2004, puis Zone spéciale de conservation (ZSC) en 2007, au titre de la Directive Habitats Faune Flore, qui conduit

à la création du site Natura 2000, est un tournant pour le site qui bénéficiera dès lors d'une gestion encadrée par un Document d'Objectifs (Docob). Dans ce cadre, Lamballe Terre & Mer assure des missions de gestion, de sensibilisation et d'acquisition de connaissance en tant que gestionnaire. Enfin, dans le but de valoriser les actions du Département sur les Landes de La Poterie, les parcelles communales du site ont été labellisées Espace naturel sensible en 2021. Celles-ci bénéficient d'un plan de gestion provisoire.

La création d'une Réserve naturelle régionale englobant ces différents espaces permettra d'homogénéiser la gestion du site tout en bénéficiant de la complémentarité de ces outils. Cet outil permettra également de mieux considérer les espèces qui utilisent des milieux au-delà des Landes de La Poterie pour accomplir leur cycle biologique.

2. Un projet mené en concertation

Les porteurs du projet sont au nombre de trois, forts d'un historique de travail commun sur le site des Landes de La Poterie. Il s'agit de la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer (LTM), gestionnaire du site Natura 2000 depuis sa création et structure animatrice du projet de RNR ; la commune de Lamballe-Armor, propriétaire majoritaire des secteurs à très fort enjeux de conservation du site, qui gère l'entretien des aménagements sur le site ; et l'association VivArmor Nature, qui œuvre depuis les années 70 pour améliorer la connaissance et protéger l'environnement dans les Côtes d'Armor, et est co-gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc, avec Saint-Brieuc Armor Agglomération.

La volonté de la Région et des porteurs du projet était de construire le dossier de classement de manière concertée, avec les acteurs locaux ou concernés par le projet. Afin de réunir les différentes personnes et organiser les discussions, un programme de groupes de travail thématiques, d'instances de gouvernance et de rencontres bilatérales a été créé, animé par Lamballe Terre & Mer. Ces réunions ont regroupé des représentants d'usagers, d'activités socio-professionnelles, d'associations de loisirs, d'organismes experts et d'associations de protection de la nature ainsi que des services de l'Etat, des services des collectivités territoriales et des élus.

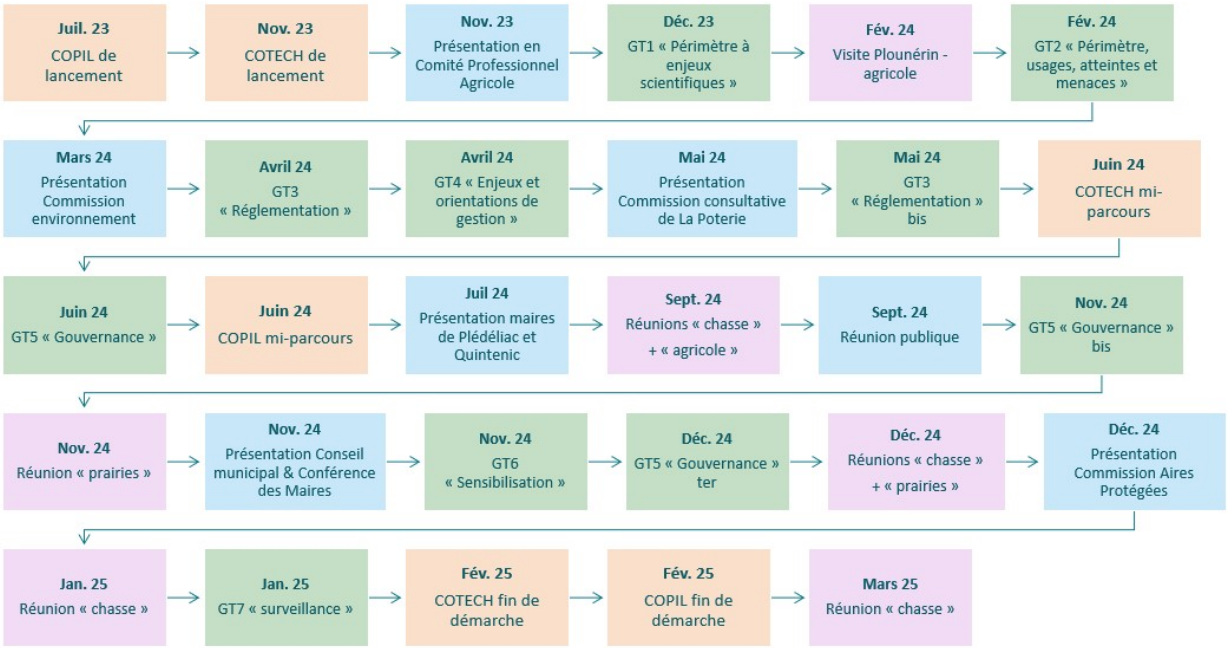

Figure 2 : Frise des grandes étapes de la concertation

De nombreuses personnes d'horizons variés se sont mobilisées au cours de la démarche de concertation, permettant une bonne représentation des différents acteurs. Les structures sollicitées ont apporté une participation active et pertinente tout au long de la démarche, réellement satisfaisante pour les porteurs du projet. La démarche a permis d'identifier les usages et activités en lien avec le site, et de prendre conscience d'un manque de connaissances sur certaines thématiques. L'identification des pratiques et des acteurs concernés a permis d'approfondir les réflexions de manière collaborative et de mesurer l'implication des différents acteurs.

Le co-portage du projet entre trois structures a été l'une de ses forces, les compétences de chacune ayant bénéficié à la démarche dans ses domaines d'expertises respectifs.

La poursuite de la concertation lors de l'élaboration du plan de gestion sera essentielle.

3. Périmètre proposé au classement

Le périmètre du projet de RNR des landes et bocage de La Poterie a évolué tout au long de la démarche, avec plusieurs étapes essentielles : un premier périmètre initial proposé à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région, un second périmètre réajusté à partir des enjeux scientifiques, un troisième tenant compte des pratiques et usages sur le site, et enfin un quatrième ne comprenant que les parcelles pour lesquelles les propriétaires ont émis un avis de principe favorable au classement et qui correspond au périmètre proposé au classement.

Surface du périmètre de classement : 183,2868 ha

Ce périmètre correspond aux parcelles ou parties de parcelles pour lesquelles les propriétaires et les exploitants ont donné un avis de principe favorable au classement, au terme de l'animation foncière. L'animation foncière a permis de contacter plus de 300 propriétaires et exploitants. Des rencontres et échanges téléphoniques ont eu lieu avec plus d'une centaine d'entre eux. Le dernier avis a été pris en compte en date du 5 mars 2025.

Au total, 94,5125 ha publics et 88,7743 ha privés sont proposés au classement (Tab.2).

Tableau 2 : Récapitulatif des superficies par propriétaire

Propriétaires		Somme des superficies (en ha)	Somme des superficies (en m²)
Propriétaires publics	Commune de Lamballe-Armor (cadastré)	85,0505	850 505
	Commune de Lamballe-Armor (domaine public communal)	1,2678	12 678
	Total de Commune de Lamballe-Armor	**86,3183**	**863 183**
	Syndicat mixte Arguenon-Penthièvre	5,7092	57 092
	Association foncière de Trégomar	2,0104	20 104
	Association foncière de La Poterie	0,4746	4 746
Total propriétaires publics		**94,5125**	**945 125**
Propriétaires privés (47 propriétaires)		**88,7743**	**887 743**
Total général proposé au classement		**183,2868**	**1 832 868** **Soit 183 ha 28 a 68 ca**

La liste des parcelles concernées par le projet, les plans cadastraux précis des secteurs proposés au classement sont consultables dans le dossier administratif.

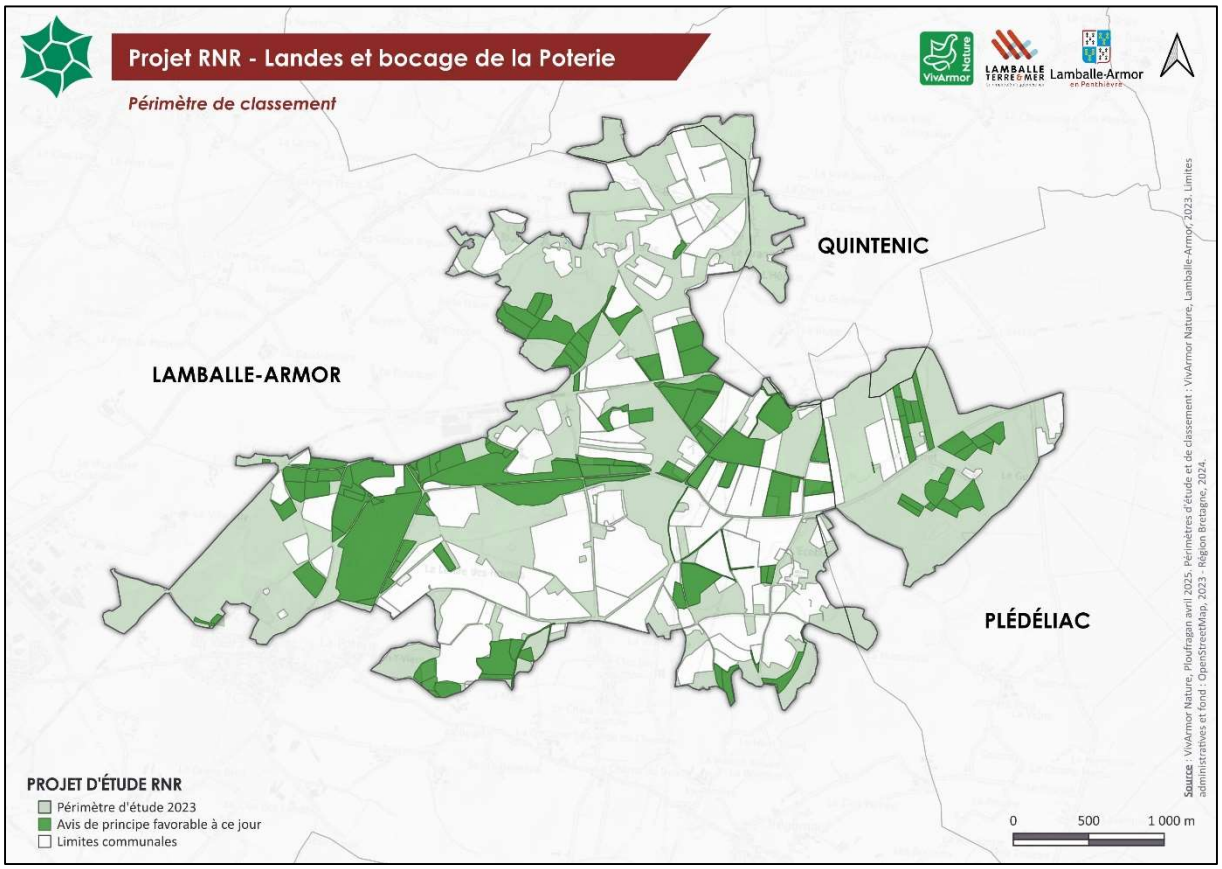

Figure 3 : Périmètre de classement – projet de RNR des landes et bocage de La Poterie

Le morcellement du périmètre proposé peut interroger en matière de gestion future et de compréhension vis-à-vis des usagers. Néanmoins, conserver toutes les parcelles ayant reçu un avis favorable comporte plusieurs intérêts, comme d'améliorer la connaissance sur des secteurs isolés, valoriser les propriétaires volontaires, tenir compte des continuités existantes, avoir des exemples des changements apportés par le classement des parcelles, s'appuyer sur le périmètre scientifique de plus de 1000 ha et anticiper le renouvellement de classement et la nouvelle démarche foncière

4. Enjeux et orientations de gestion

Quatre enjeux ont pu être identifiés lors du premier groupe de travail de la démarche de préfiguration grâce au travail des experts, scientifiques et naturalistes, mobilisés pour l'occasion. Ces quatre enjeux ont été déclinés en sept objectifs à long terme qui seront le socle du plan de gestion du projet de RNR (Tab 3).

Tableau 3 : enjeux identifiés pour le projet de RNR et orientation de gestion

Enjeux	Objectifs à long terme	Facteurs clés de réussite
Les landes et les milieux oligotrophes	OLT 1 : Assurer la conservation de la dynamique des habitats de landes et des milieux oligotrophes	Connaissance
	OLT 2 : Restaurer les landes potentielles / dégradées	Connaissance / sensibilisation
Le réseau de mares	OLT3 : Renforcer le réseau de mares	Connaissance des populations d'amphibiens et de leurs déplacements
Le bon fonctionnement de la mosaïque bocagère (prairie, bosquets, haie) et des petits boisements	OLT 4 : Maintenir les fonctions et la diversité des milieux bocagers	Connaissance / ancrage territorial
	OLT 5 : Maintenir les différents états dynamiques au sein des écosystèmes humides	Connaissance / ancrage territorial
L'activité des Potiers, un héritage naturel et culturel	OLT 6 : Valoriser le patrimoine local	Connaissance (caractérisation géologique et pédologique) / sensibilisation
	OLT 7 : Renforcer l'appropriation du patrimoine	Ancrage territorial

Pour mener à bien ces objectifs, trois facteurs de réussite ont été identifiés. Ils représentent les éléments indispensables à mobiliser pour atteindre les objectifs et sont applicables à chacun des OLT, avec plus ou moins d'importance :

Connaissance

Le bon niveau de connaissance est requis pour répondre aux quatre objectifs à long terme pressentis. En effet, le diagnostic de l'état, l'identification des besoins en connaissances et leur acquisition est un prérequis avant toute action opérationnelle. Les connaissances peuvent être très diversifiées : volet naturaliste (stations, états des populations, déplacements...), géologique, hydrologique, topographique, pédologique. Elles concernent également le volet historique et culturel.

Sensibilisation

La sensibilisation et l'éducation sont des éléments primordiaux pour assurer le respect des milieux et des espèces. En effet, sur les sites naturels, nombres de comportements dommageables sont liés à une ignorance générale de leur sensibilité et des bons gestes. La sensibilisation doit passer par une bonne communication et des animations à destination de tous.

Ancrage territorial

L'histoire des potiers, qui donne naissance aujourd'hui à une nature exceptionnelle, semble très importante pour les habitants de La Poterie, qui en tirent un sentiment de fierté. La mettre en avant dans le projet est essentiel. De plus, la gouvernance de la Réserve naturelle se doit de tenir compte de la diversité d'acteurs du territoire. Le comité consultatif de gestion a pour objectif d'assurer la représentation des acteurs concernés par la RNR dans ses orientations générales. D'autres instances d'échanges, tels que des groupes de travail thématiques, des rencontres bilatérales ou des réunions publiques pourront permettre la prise en compte des avis des usagers et acteurs locaux. Cette mobilisation ne se fera que si un sentiment d'appartenance est développé autour du projet, ancré dans son territoire.

5. Règlementation

La réserve bénéficiera d'un règlement visant à contrôler les usages susceptibles de porter atteinte aux espèces et aux milieux naturels en vue d'assurer une utilisation respectueuse des patrimoines naturels et culturels.

Elaborer le projet de règlement a nécessité de nombreuses recherches et réunions, en groupe de travail élargi ainsi qu'à travers des rencontres bilatérales. De multiples acteurs ont été sollicités à plusieurs reprises afin d'affiner les propositions.

Les articles ont été rédigés à partir du guide d'élaboration des réglementations pour les Réserves naturelles bretonnes, basé sur les recommandations de Réserve Naturelle de France (RNF) et de la Région Bretagne. Ils réglementent ainsi : la protection des patrimoines naturels et archéologiques ; les activités, pratiques et usages ; la circulation ; la publicité ; les travaux, et la modification de l'état ou de l'aspect de la réserve naturelle. L'ensemble des dispositions prévues dans ces articles peut être consulté dans le dossier administratif.

Tableau 4 : Synthèse de la réglementation de la RNR des landes et bocage de La Poterie

Elément de la règlementation	Description
Protection du patrimoine naturel	➢ **Faune, flore, fonge, roches, minéraux, fossiles, objets archéologiques** Interdiction de porter atteinte, d'emporter en dehors de la réserve, d'introduire, de détenir, de transporter, de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de troubler ou de déranger Interdiction de réaliser des sondages, prospections, fouilles et d'utiliser du matériel de détection d'objets métalliques ➢ **Milieux naturels** Interdiction de jeter des déchets, de troubler la tranquillité par des perturbations sonores, de faire ou transporter du feu, de faire des inscriptions, signes ou dessins, d'utiliser un éclairage artificiel ou de dégrader les habitats naturels ou les biens matériels
Circulation	Réglementation de la circulation des personnes, vélos, véhicules, chevaux et chiens tenus en laisse définie par un plan de circulation Interdiction de campement en tente ou en véhicule
Activités	Réglementation de la chasse et des activités agricoles, encadrées par des conventions Interdiction de la pêche et de l'aquaculture Réglementation des activités sylvicoles : interdiction de coupes rases, autorisation pour les propriétaires de prélèvement annuel pour usage familial Réglementation de la cueillette et du ramassage de champignons Réglementation des activités sportives et touristiques Interdiction des manifestations sportives et de loisirs avec modalités de dérogation Interdiction des activités télévisées, radiophoniques, cinématographiques, d'atterrissage et de décollage de drones, sauf dérogation Interdiction des activités artisanales, industrielles et commerciale, et de la publicité
Etat et aspect de la RNR	Interdiction de modification de l'état et aspect de la RNR, sauf demandes d'autorisation ou travaux prévus au plan de gestion

6. Gouvernance

6.1. Les gestionnaires

Les missions des gestionnaires concernent différents volets : élaboration du plan de gestion qui cadrera les actions à réaliser sur 10 ans pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel du site, en fonction des enjeux définis au préalable ; mise en œuvre du plan de gestion (travaux de gestion, études scientifiques, etc) et son évaluation ; surveillance du site pour veiller au respect de la règlementation ; accueil et information du public

La gestion de la future Réserve naturelle sera partagée entre :

- La commune de Lamballe-Armor, propriétaire majoritaire des parcelles classées, qui apportera sa capacité technique et sera cheffe de file sur la surveillance du site, appuyée par son service de Police municipale.
- La communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer, qui assurera le poste de conservateur et sera cheffe de file sur les travaux de gestion et de sensibilisation.
- L'association VivArmor Nature, qui sera cheffe de file sur volet scientifique, comprenant les études et suivis ainsi que la mise en place de programmes de recherche.

6.2. Le comité consultatif de gestion

Le comité consultatif de gestion est l'organe de gouvernance dont le rôle est de voter les bilans d'activité, le programme d'action et les budgets prévisionnels de la RNR. Sa composition est prise par arrêté du président du Conseil régional après la création de la RNR, en cohérence avec les outils de protection existants.

Il se réunit au moins une fois par an pour se positionner sur les orientations de gestion de la Réserve et est consulté sur les sujets soumis à discussion et à approbation (ex : certaines dérogations au règlement…). Il approuve le Plan de gestion élaboré dans les deux ans suivant la création de la RNR. Présidé par le président du Conseil régional de Bretagne, son secrétariat est assuré par le gestionnaire de la Réserve.

Composé d'acteurs concernés par la RNR (Tab. 5), il garantit leur représentation et l'existence d'une concertation. Il peut se réunir en dehors de la convocation annuelle en cas de nécessité pour traiter d'évènements exceptionnels.

D'autres espaces de concertation et de partage pourront être proposés tout au long de la vie de la Réserve naturelle : café-débat, groupes de travail, visites sur le terrain, échanges bilatéraux, etc.

Tableau 5 : Composition proposée du comité consultatif de gestion

Collège des Partenaires publics et propriétaires publics (14 membres)		**Collège des Experts et associations de protection de la nature** (10 membres)	**Collège des Usagers du territoire** (10 membres)	**Collège des Représentants des propriétaires privés** (entre 8 et 10 membres)
Collectivités territoriales et leurs groupements	**Représentants de l'Etat et des établissements publics**			
Conseil régional de Bretagne Conseil départemental des Côtes d'Armor Commune de Lamballe-Armor Communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer Commune de Plédéliac (Non concerné par Natura 2000)	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL) Direction départementale des territoires de la mer des Côtes d'Armor (DDTM 22) Office français de la Biodiversité (OFB) Préfecture des Côtes d'Armor Agence de l'Eau Loire Bretagne Office national des forêts (ONF) Syndicat Mixte Baie de Saint-Brieuc Association foncière de La Poterie Association foncière de Trégomar	Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor (GEOCA) Conservatoire botanique national de Brest (CBN de Brest) VivArmor Nature Groupe mammalogique breton (GMB) GRoupe d'ÉTude des Invertébrés Armoricains (GRETIA) Bretagne Vivante Un expert hydrogéologue : Gilles Marjolet Un représentant du Conseil scientifique de la RNR (CSTC) Eau et rivières de Bretagne (ERB) Chargé de mission Natura 2000	La Poterie, Nature et Patrimoine Atelier Terre de la Marouette Association des Cavaliers d'Extérieur des Côtes d'Armor Jogging rando Pays de Lamballe Chambre d'agriculture Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor Société de chasse de la Poterie/Trégomar Centre national de la propriété forestière (CNPF) Office de Tourisme de Cap d'Erquy - Val André	Syndicat départemental de la propriété privée rurale des Côtes d'Armor Représentants des propriétaires de parcelles classées > nombre à définir

6.3. Le conseil scientifique

Le conseil scientifique d'une réserve a pour rôle de conseiller les gestionnaires et de donner son avis sur les thématiques nécessitant une expertise scientifique. Il est consulté sur certains sujets soumis à discussion et à approbation (ex : certaines dérogations au règlement…).

En raison d'enjeux similaires, il est proposé que la RNR des landes et bocage de La Poterie intègre le Conseil scientifique et technique commun (CSTC) aux réserves intérieures de Bretagne, créé par la Région en septembre 2023, qui regroupe quatre RNR bretonnes aux enjeux de conservation et de connaissance comparables : la RNR des Landes de Monteneuf, la RNR des Landes, prairies et étangs de Plounérin, la RNR des Landes et marais de Glomel et de la RNR des Landes et tourbières du Cragou et du Vergam.